

SERVICE ENVIRONNEMENT ET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Collecte des surplus de carton pour les résidents

La MRC offre, deux fois par année, une collecte porte-à-porte pour les surplus de carton, soit la première semaine complète de janvier et la première semaine complète de juillet

Afin d'éviter les problèmes lors de la collecte porte-à-porte, voici les règles à suivre pour déposer vos surplus de carton.

- 1- Les cartons ne doivent pas être souillés, cirés ou composés d'autres matériaux (styromousse, bois, etc.).
- 2- Les cartons doivent être mis à plat ou regroupés dans une boîte et le format des boîtes ne doit pas excéder 76 cm/76 cm (2,5' x 2,5').
- 3- Les boîtes doivent être déposées à 1 mètre (3 pieds) du bac et aucune autre matière déposée hors du bac ne sera ramassée.

Pour plus d'information, visitez le site Internet de la MRC : www.mrc-beauharnois-salaberry.com.